TABLE DES MATIÈRES

Rapport administratif

(du 1er janvier au 31 décembre 2001)	
- INTRODUCTION	3
- AUTORITÉS ET COMMISSIONS COMMUNALES	4 - 6
- ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL	7 - 9
- PERSONNEL COMMUNAL	10
- ÉTAT CIVIL	10 - 12
- ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ	13
- ACTIVITÉS DES COMMISSIONS	13 - 30
- GROUPEMENTS COMMUNAUX	31 - 32
Compte rendu financier (du 1er janvier au 31 décembre 2001)	33
Tableaux comptables	
- BILANS comparés au 31.12.2000 et au 31.12.2001	34 - 35
- BOUCLEMENT DES COMPTES 2001	36
- FORTUNE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2001	37
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2001 DE FONCTIONNEMENT CHARGES PAR NATURE	38
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2001 DE FONCTIONNEMENT REVENUS PAR NATURE	39
- INVESTISSEMENTS	40
- RAPPORT DE CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AFFAIRES RÉGIONALES Service de surveillance administrative et financière des communes	41
- INFORMATIONS COMMUNALES	42 - 43
Crédits photographiques: Photo page couverture: Emmanuel Foëx Photo page 14: Thierry Brichet Photo page 16: Thierry Schmidt Photo page 20: Thierry Brichet Photo page 25: Emmanuel Foëx Photo page 27: Thierry Brichet	

INTRODUCTION

Conformément aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu administratif et financier de l'année 2001.

Ce document, qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001 est distribué à tous les habitants de Vandœuvres.

Je tiens à féliciter et à remercier les adjoints et les conseillers pour la qualité de leur travail et leur active participation au bon fonctionnement de la commune.

La gestion de cette dernière étant un travail d'équipe, les adjoints ont rédigé les chapitres de ce rapport relatifs aux dicastères dont ils ont la charge. Comme en attestent les comptes 2001, la santé de notre commune est excellente et je m'en félicite.

Cette année a vu la concrétisation de trois projets importants : le spectacle « Trois coups sous les arbres » organisé en été dans le parc de la mairie, l'agrandissement du cimetière sur la parcelle sise entre le cimetière existant et le chemin de la Blanche, et enfin la mise en séparatif des canalisations au chemin de la Blonde, chantier complété par des mesures de modération de trafic.

Ma gratitude s'adresse également à toutes les personnes qui aident les élus à remplir les tâches toujours plus nombreuses et complexes qui leur sont dévolues. L'entrée en fonction en juin de notre nouveau secrétaire général, M. Thierry Brichet, a bien déchargé l'Exécutif. Ses qualités ont notamment permis de développer la présence de la commune sur internet (www.vandoeuvres.ch). Le site est alimenté régulièrement et l'on peut dorénavant y consulter les procès-verbaux des plénums du conseil municipal.

Un grand merci au personnel communal pour sa disponibilité et son efficacité dans l'accomplissement du travail qu'il effectue au service des habitants.

Avec l'espoir que ce rapport vous soit utile et retienne votre intérêt, je vous en souhaite bonne lecture.

Janine Hagmann Maire

AUTORITÉS COMMUNALES Législature 1999-2003

Maire

HAGMANN Janine Conseillère municipale de juin 1987 à mai 1991

Adjointe dès juin 1991

Maire dès juin 1995

Adjoints

KUFFER Catherine Conseillère municipale dès juin 1995

Adjointe dès juin 1999

BEDAT Philippe* Conseiller municipal de juin 1991 à mai 1995

Adjoint dès juin 1995

FOËX Emmanuel* Conseiller municipal dès juin 1995

Adjoint dès mars 2001

CONSEIL MUNICIPAL Bureau

de UTHEMANN Cyril Président

Conseiller municipal dès juin 1995

IMHOOS Christophe Vice-Président

Conseiller municipal dès juin 1999

CHRISTE Véronique Secrétaire

Conseillère municipale dès juin 1999

CONSEIL MUNICIPAL

(membres ne faisant pas partie du Bureau, par ordre alphabétique)

BENOIT Justin Conseiller municipal dès juin 1999

BOSSET Pierre Conseiller municipal dès juin 1999

BURRUS Christophe Conseiller municipal dès juin 1999

FOËX Emmanuel* Conseiller municipal dès juin 1995

GAMPERT Elizabeth Conseillère municipale dès juin 1999

GOURDOU-LABOURDETTE Gabrielle Conseillère municipale dès septembre 1994

d'HESPEL Laurence* Conseillère municipale dès mars 2001

PRADERVAND Thierry Conseiller municipal dès juin 1991

RINALDI Daniel Conseiller municipal dès décembre 1996

STALDER René Conseiller municipal dès juin 1999

SUTTER Pierre Conseiller municipal dès juin 1999

TERRIER Nicolas Conseiller municipal dès juin 1999

de TOLEDO Jean-Philippe Conseiller municipal dès juin 1991

TURRETTINI Maurice Conseiller municipal dès juin 1991

de WITT Viviane* Conseillère municipale dès septembre 2000

^{*} M. Emmanuel FOËX remplace M. Philippe BEDAT, démissionnaire

^{*} Mme Laurence d'HESPEL remplace M. Emmanuel FOËX, élu à l'Exécutif.

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Législature 1999-2003

Administrative, financière et juridique

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO(*), Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN.

Aménagement du territoire

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI(*), Cyril de UTHEMANN.

Aide sociale et humanitaire

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT(*), Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Pierre SUTTER, Cyril de UTHEMANN.

Ecole, sports

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Elizabeth GAMPERT, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER.

Environnement, mesures paysagères

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN(*), Viviane de WITT.

Culture, loisirs, manifestations communales, 3ème Age

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE(*), Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Pierre SUTTER, Nicolas TERRIER, Viviane de WITT.

Bâtiments communaux, Pci

Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI(*), Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN.

Routes, circulation, canalisations

Madame et Messieurs

Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Thierry PRADERVAND(*), Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER.

Informations, communications

Madame et Messieurs

Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER(*), Viviane de WITT.

Naturalisations

Mesdames et Messieurs Justin BENOIT, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER, Cyril de UTHEMANN(*).

COMMISSION SPECIALE

Réclamation (taxe professionnelle)

Madame et Messieurs Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Nicolas TERRIER, Maurice TURRETTINI

(*) Président(e) de la commission

COMMISSIONS	NOMBRES DE REUNIONS
Administrative, financière et juridique	3
Aide sociale et humanitaire	4
Aménagement du territoire	0
Bâtiments communaux, PCi	2
Culture, loisirs, manifestations communales, 3ème âge	6
Ecole, sports, sapeurs pompiers	2
Environnement, mesures paysagères	2
Information, communication	8
Naturalisation	1
Routes, circulation, canalisations	4

ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu une séance extraordinaire et sept séances ordinaires durant l'année 2001, selon le calendrier ci-dessous :

19 février

- Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ♦ Après avoir rejeté par

6 voix favorables, 7 voix défavorables et 2 abstentions

un projet de délibération proposé par l'Exécutif prévoyant une délégation générale de pouvoirs à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques, le Conseil municipal accepte, par

11 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions

un projet amendé autorisant le Maire, à certaines conditions, à passer les actes authentiques nécessaires à l'acquisition des terrains du chemin de la Blonde, propriétés des consorts Raggenbass.

• Dossier de naturalisation traité en huis clos.

15 mars

Séance extraordinaire convoquée suite au refus, par le DIAE, de la délibération votée le 19 février. Lors de cette séance, deux nouveaux projets de délibération sont approuvés par le Conseil municipal par

11 voix favorables, 0 voix défavorable et 2 abstentions

concernant, d'une part, la cession d'un terrain au domaine public communal (dossier de mutation 36/1999 – parcelles 2714, 2715, sises chemin de la Blonde), et, d'autre part, la division d'une parcelle, la création de dépendances et la constitution de servitudes (dossier de mutation 52/1999 – parcelle 2383, sise chemin de la Blonde).

26 mars

- Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ♦ Assermentation de Mme Laurence d'HESPEL, qui remplace M. Emmanuel FOËX élu à l'Exécutif.
- Restructuration de certaines commissions.
- ♦ Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'attribuer une somme forfaitaire de Fr. 22'000.à l'ARVAN pour ses projets au Burkina Faso, une aide de Fr. 3'000.- pour l'action soutenue par M. BEDAT dans le même pays, une subvention de Fr. 5'000.- pour l'Université des Droits de l'Homme et un soutien de Fr. 1'500.- à Nouvelle Planète pour la construction d'une école enfantine au Vietnam.
- Désignation des jurés des tribunaux pour 2002.

14 mai

- Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- Désignation d'un nouveau bureau pour la période de juin 2001 à mai 2002.
- ♦ Par

7 voix favorables, 6 voix défavorables et 3 abstentions

les conseillers acceptent le principe de deux étapes pour voter les investissements communaux : vote d'un crédit d'étude, à utiliser de cas en cas, si nécessaire, permettant la préparation de devis définitifs, certifiés garantis pour voter, dans un second temps, le crédit d'engagement réel.

- ♦ Allocation d'une subvention de Fr. 10'000.- à l'Association Krousar Thmey Nouvelle famille (Cambodge) et d'une aide de Fr. 4'560.- aux scouts de Vandœuvres pour financer leur voyage au Burkina Faso, dans le but d'aider à la rénovation de l'école de Tougou.
- Délibérations approbation à l'unanimité :
 - du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements et du compte de variation de la fortune et du bilan ;
 - des crédits budgétaires supplémentaires et des moyens de les couvrir ;
 - d'un crédit complémentaire concernant les travaux des bassins versants A & B;
 - de la constitution de servitudes et de la création de dépendances entre la commune de Vandœuvres et le Crédit Suisse First Boston (annule et remplace la délibération du 15 mars 2001);

et par

13 voix favorables, 0 voix défavorable et 2 abstentions

- d'une délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques.
- ♦ Une résolution de l'ACG demandant la non fermeture des petites succursales de la Poste est approuvée par

6 voix favorables, 0 voix défavorables et 8 abstentions

18 juin

- Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Par

10 voix favorables, 3 voix défavorables et 0 abstention

le Conseil municipal accepte que, dans les limites du budget et à condition que le recours soit recevable, la commune fasse recours auprès du Tribunal fédéral en cas de réponse négative du Tribunal administratif concernant son intervention pour le CCAL.

- ♦ Les conseillers donnent leur accord pour une intention d'achat concernant un nouveau véhicule pour la voirie.
- ♦ Malgré le préavis favorable de la commission *Bâtiments communaux*, *PCi*, le Conseil rejette la proposition, soutenue par une pétition, de construire un couvert dans le parc de la mairie, destiné autant aux manifestations communales qu'à des organisations privées pour les Vandoeuvriens.
- ♦ Approbation à l'unanimité d'une délibération concernant des divisions, échanges et réunions parcellaires entre la commune de Vandœuvres et Claude SECHAUD SA (parcelles 1659, 2455, 2571 et 2701, sises chemin de la Lulasse).

17 septembre

- Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2002.
- ♦ Rejet d'une proposition de la commission *Culture* consistant à exposer sur le mail piétonnier *La Grande Ginette*, de César.
- ♦ Une résolution concernant le plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre est approuvée à l'unanimité.
- ♦ Délibération :
 - Sur préavis favorable de la commission *Routes, circulation, canalisations*, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 227'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule pour la voirie. Ce crédit est amortissable en 5 ans, la première fois en 2003. Il est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.
- ◆ Décision, à l'unanimité, de remettre le mérite vandoeuvrien, à M. Raphaël de SOUSA, un jeune golfeur de 18 ans.

12 novembre

- Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ♦ Une proposition de la commission *Ecole* d'organiser en 2002 les promotions le vendredi au lieu du samedi est rejetée par

3 voix favorables, 10 voix défavorables et 1 abstention

♦ Approbation par

13 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention

d'une modification du règlement des prestations de retraite pour les membres de l'Exécutif de la commune.

♦ Délibérations :

Sur préavis favorable de la commission *Administrative*, *financière et juridique*, approbation à l'unanimité :

- du budget de fonctionnement 2002 et de fixer le taux du centime additionnel à 32 centimes ;
- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale à Fr. 30.-;
- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 90 %.

Sur préavis favorable des commissions *Routes* et *Administrative*, *financière et juridique*, approbation, par

10 voix favorables, 2 voix défavorables et 2 abstentions

d'ouvrir un crédit d'étude de Fr. 195'716,80 pour couvrir les frais de l'étude du projet choisi pour l'aménagement du centre du village. Ce crédit sera ajouté au coût des travaux, amortissable en 20 ans, la première fois en 2003. Il est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Sur préavis favorable de la commission *Administrative*, *financière et juridique*, approbation par

13 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention

- de porter de Fr. 80'000.- à Fr. 100'000.- les indemnités aux maire et adjoints.

10 décembre

- Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ♦ Par

11 voix favorables, 1 voix défavorable et 1 abstention

le Conseil municipal donne son accord pour que la commune offre à ses habitants des billets d'entrée à prix réduits (Fr. 18.- au lieu de Fr. 48.-) pour Expo.02 et pour le choix de M. Pierre-Alexandre JAUFFRET comme réalisateur du prochain spectacle culturel qui aura lieu en juillet 2002 dans le parc de la mairie.

• Délibération : approbation par

12 voix favorables, 1 voix défavorable et 0 abstention

de créer un fonds culturel de la commune destiné à la promotion et à la réalisation de projets communaux culturels. Ce fonds sera alimenté, à sa création, par un transfert du budget de fonctionnement 2001 de Fr. 100'292,85, puis, annuellement, par un prélèvement de Fr. 50'000.- sur le budget de fonctionnement de la commune.

La séance s'est terminée par le traditionnel repas de l'Escalade du Conseil municipal.

PERSONNEL COMMUNAL

Administration	Cantonniers
M. Thierry BRICHET	M. Samuel CASTELLA
Mme Martine BURKHALTER	M. Martial MONNEY
Mlle Liliane CLEMENT	M. Pierre PUGIN
Mme Dominique JORNOD	M. Christophe SCHMIDT
Mme Aline SCHENK	
	Entretien des bâtiments
Jardinier	Mme Anne GRUNDISCH
M. Fernando COELHO	Mme Isabelle VALOT
	M. Jean-François VALOT

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil des communes de Cologny et Vandoeuvres

Une ordonnance fédérale a demandé que les communes procèdent à un regroupement des offices de l'état civil.

Cela signifie qu'il ne sera plus possible à chaque commune d'assurer les opérations en relation avec l'état civil. Il est nécessaire de pouvoir justifier d'un seuil d'activité déterminé par la loi. Cette volonté de regroupement vise à améliorer les prestations fournies à la population dans un domaine où la complexité des activités devient de plus en plus importante. Il s'agit donc, aux yeux de la Confédération, de professionnaliser davantage les employés et de permettre aux offices choisis de se doter de moyens informatiques adéquats tout en offrant des locaux accueillants et des possibilités de parking.

Ainsi, notre office de l'état civil de Vandoeuvres s'est lié avec celui de Cologny pour créer l'arrondissement de l'état civil de Cologny-Vandoeuvres. La commune de Cologny gère toutes les activités de l'état civil des deux communes et ce dès le 1^{er} janvier 2001.

A noter que les mariages peuvent toujours être célébrés dans chacune des deux communes.

Statistiques

Année 2000 – Communes de Cologny et de Vandoeuvres

	Cologny	Vandoeuvres		
Mariages	47	34		
Décès	25	12		
Reconnaissance				
Naissance				

Transcriptions dans les registres

Mariages	21	13
Décès	11	07
Naissances	23	08
Changement noms	03	
Divorces	08	
Naturalisations	35	10

Année 2001 - Arrondissement de l'état civil de Cologny-Vandoeuvres

		Cologny	Vandoeuvres
Mariages	113	36	77
Décès	36	26	10
Reconnaissance	01	01	
Naissance	00		
Transcriptions d	ans les registres	24	09
Mariages père e	et m <i>ère</i>		01
Décès	i mere	20	03
Reconnaissance	S	04	
Naissances		26	08
Changement noi	ns	01	
Divorces		04	
Naturalisations		30	17
Rectifications/ra	adiations	07	
Divers		02	

Statistiques mariages par officiers

	Cologny	Vandoeuvres
Laurence Grosclaude	25	44
Elena Legoratto Habib	07	19
Jean-Claude Martin	01	
Roger Meylan	02	
Jean Murith		
Janine Hagmann		10
Catherine Kuffer		05
Philippe Bédat (jusqu'au 31.12.00)		
Emmanuel Foëx (dès le 25.04.01)		

STATISTIQUE

VARIATION DE LA POPULATION DE VANDOEUVRES 2001

MOIS	SUISSES	ETRANGERS	TOTAL	
Janvier	1744	602	2346	
Février	1763	591	2354	
Mars	1768	592	2360	
Avril	1762	592	2354	
Mai	1769	586	2355	
Juin	1768	592	2360	
Juillet	1778	606	2384	
Août	1785	605	2390	
Septembre	1782	618	2400	
Octobre	1795	614	2409	
Novembre	1797	608	2405	
Décembre	1798	602	2400	

ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ

Requêtes en autorisation de construire

L'Exécutif a traité **66 dossiers** de requêtes en autorisation de construire, du 9 janvier au 17 décembre 2001, selon les statistiques suivantes :

1. Dossiers bouclés au 8 avril 2002

59 dossiers ont été bouclés et sont répartis comme suit :

Préavis communaux	Requêtes accordées par le DAEL(*)	Requêtes refusées par le DAEL (*)
- Préavis favorables	41	3
- Préavis défavorables	0	1
- La Commune ne se prononce pas	1	0
- APA/APAT : requêtes sans préavis (**)	13	0

^(*) D.A.E.L Département de l'Aménagement de l'équipement et du logement. (**) APA/APAT Autorisations en procédure accélérée.

Ces demandes concernent les objets suivants :

- ➤ 11 constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs,
- transformations internes à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies ...),
- 23 aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, annexes de bâtiments ...),
- ➤ 02 aménagements extérieurs + transformations internes à des bâtiments existants,
- dossiers "LER" relatif à des travaux d'aménagements sur voie publique (trottoirs, réfections de routes, carrefours, canalisations ...),
- ▶ 00 dossier "M" : démolition de bâtiments existants en vue de nouvelles constructions,
- ➤ 00 viabilisation et morcellement de parcelles.

2. Dossiers de l'année 2001 actuellement en suspens au DAEL et projets abandonnés 7 dossiers ont reçu les préavis suivants :

Préavis Communaux	Requêtes en suspens ou abandonnées
- Préavis favorables	5
- Préavis défavorables	2
- La Commune ne se prononce pas	0
- Projet abandonné	0

Ces requêtes concernent les objets suivants :

- > 02 constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs,
- transformation interne à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies ...),
- ➤ 02 aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, canalisations ...),
- ➤ 01 aménagement extérieur + transformations internes à des bâtiments existants,

Il est rappelé que la Commune a uniquement un **droit de préavis**, la décision finale étant de la seule compétence du Canton (DAEL).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

La commission a poursuivi sa réflexion relative au projet de rénovation de l'auberge et à la récupération, par la commune, des locaux situés en son sous-sol afin de les utiliser pour diverses activités.

Donnant suite à un projet datant de 1997, réactualisé par une pétition en septembre 1999, la commission a examiné l'opportunité de construire un couvert dans le bas du parc de la mairie, destiné autant à des manifestations communales qu'à des organisations privées pour les habitants de la commune. Le préavis positif de la commission n'a pas été suivi par le Conseil municipal, qui a décidé de renoncer à ce projet.

Le restaurant scolaire connaissant un succès grandissant, une recherche a été menée pour trouver des locaux plus adéquats que le foyer du centre communal. Diverses propositions ont été formulées, mais en raison des aménagements qu'elles nécessiteraient, il a été décidé de s'en tenir à la situation actuelle et de refaire le point après une année.

Les problèmes de maintenance des immeubles ont été étudiés. Le système d'enclenchement de l'alarme de l'école a été révisé suite à des dysfonctionnements constatés lors d'un exercice organisé par les pompiers.

L'occupation du parking pose quelques problèmes. En effet, de nombreux véhicules y sont stationnés à demeure, certains même non immatriculés. Ce parking a été construit dans le but de permettre aux gens se rendant à une manifestation à Vandœuvres de trouver une place. Il est aussi destiné à favoriser les commerces et les restaurants qui y ont des places réservées. Une solution devra être trouvée.

La chaudière à mazout de la mairie a été remplacée. Les travaux de réfection prévus au premier étage du bâtiment ont été reportés en 2002.

Emmanuel Foëx

OFFICE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA SEYMAZ

- Réduction et rajeunissement des effectifs ainsi que formation
- Interventions dans le canton du Valais
- Exercice « Partenario »

Bref rappel : Vandoeuvres est actuellement regroupée, en matière de protection civile, avec Chêne-Bougeries, Choulex, Meinier et Gy pour former l'OPC Seymaz. Elle est dirigée par une commission de 5 membres, sous la présidence de M. François Grosjean, conseiller administratif de Chêne-Bougeries. Mme Catherine Kuffer représente Vandoeuvres au sein de cette commission. Les activités se déroulent sous la conduite de M. Claude Guignard, Vandoeuvres, chef intercommunal.

L'OPC Seymaz est une organisation intercommunale.

En 2001, l'OPC Seymaz a exercé ses activités principalement dans les domaines suivants :

Le canton de Genève se prépare à la réforme de la protection civile, en même temps que celle de l'armée suisse. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue tout d'abord pour le 1^{er} janvier 2003 vient d'être repoussée au 1^{er} janvier 2004. Dans cette optique se met cependant déjà en place une **réduction des effectifs**, par libération des classes d'âge 1962 et antérieures non actives. En même temps, les incorporations se poursuivent afin d'amener un **rajeunissement** des effectifs. Le canton cherche à s'équiper pour assurer la **formation**.

Réduction et rajeunissement des effectifs ainsi que formation constituent les objectifs clé actuels.

L'intervention est liée à la survenance d'événements ou de catastrophes demandant un apport massif extérieur d'assistance à la population ou aux collectivités publiques. En automne 2000 de fortes pluies ont entraîné des inondations et causé de graves dégâts dans certaines régions du Valais. Au printemps 2001, à raison de 80 personnes environ par semaine, la protection civile genevoise est intervenue pendant 3 semaines dans la région d'Aletsch. L'OPC Seymaz a participé pendant une semaine avec 12 personnes sous la direction de son chef. Les activités ont porté globalement sur la remise en état d'ouvrages endommagés par les eaux, avec des chantiers très dispersés, parfois éloignés et d'un accès malaisé. L'OPC Seymaz a pris ses quartiers à Bettmeralp et s'est principalement occupée à consolider une route et des terrains affaissés aux environs du village de Betten. Une brève intervention s'est encore déroulée début juillet à Täsch, proche de Zermatt, envahie par le débordement d'un torrent.

L'intervention, toujours imprévisible, devient l'une des tâches essentielles de la protection civile : l'assistance à la population.

L'exercice « Partenario », mis en place par le canton, avait pour but de permettre une collaboration entre sapeurs-pompiers et protection civile lors d'un sinistre afin d'habituer ces deux corps d'intervention au travail en commun ainsi que de faire connaître et d'utiliser le matériel dont dispose la protection civile. L'OPC Seymaz a mis un terme, le 27 septembre 2001, à la série de ces exercices « Partenario » en procédant en soirée, à Richelien (Versoix), à une intervention sur une place sinistrée (terrain d'exercice de la protection civile de la ville de Genève), ravagée par des explosions suivies d'incendie. Tandis que les sapeurs-pompiers s'activaient à éteindre le feu, la protection civile évacuait les victimes et mettait en œuvre tout son matériel pour éclairer la place sinistrée et dégager les personnes prisonnières des décombres. L'exercice, réalisé dans de bonnes

conditions avec les sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries et, en appui, ceux de Vandoeuvres, a démontré l'efficacité des formations et s'est révélé positif. Avec la préparation, la mise en place puis la réalisation, ce ne sont pas loin de 100 personnes de la protection civile qui ont travaillé pendant 5 jours à cet exercice, qui a mobilisé non seulement le service sauvetage (dont une section a participé activement à l'exercice), mais encore les services sanitaires, renseignements, transmissions, logistique et ravitaillement qui ont soit participé, en retrait, à l'exercice, soit assuré la préparation et l'intendance. Une répétition de cet exercice, sous forme réduite, est prévue pour 2002.

L'exercice de l'intervention effective est indispensable.

Perspectives

Sans abandonner ses activités principales, la protection civile vit tout de même provisoirement au ralenti, dans l'attente de la nouvelle loi sur la protection de la population, qui devrait être adoptée au niveau fédéral vers la fin de l'année 2002. Cette nouvelle loi consacrera le fait que la mission essentielle de la protection civile consistera désormais à protéger et assister la population en cas de catastrophes, principalement civiles mais résultant aussi de conflits armés, tâches qui ne seront toutefois pas exclusives puisque, cette année déjà, la protection civile travaillera dans le cadre d'Expo 02 et, notamment, participera à la surveillance des arteplages. Nul ne sait ou ne veut dire clairement quelles seront, pour l'organisation cantonale actuelle de la protection civile, les effets de cette nouvelle loi. Il semble bien toutefois que l'on doive s'attendre à des changements, si ce n'est à de profonds remaniements.

La nouvelle protection civile portera essentiellement sur la protection de la population.

Claude Guignard

Construction d'un mur de soutènement à Betten (VS)

CULTURE, LOISIRS, MANIFESTATIONS COMMUNALES ET 3ème ÂGE

Comme déjà exposé dans le rapport administratif 2000, puis commenté dans différents numéros de la *Coquille* (déc. 2000, juin et sept. 2001), les autorités communales de Vandoeuvres souhaitaient, depuis plusieurs années, initier et réaliser un événement culturel sur le territoire de la commune. Cette volonté de création artistique est comprise dans un projet culturel global, dont les réalisations les plus récentes sont notamment : les Cahiers de Vandoeuvres, l'exposition quadriennale des artistes et artisans de la commune, la brochure sur l'environnement et la parution trimestrielle du journal communal.

Cette volonté communale a pour but de chercher à renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance des Vandoeuvriens à une même communauté, afin de les attacher à leur commune.

Ce projet artistique, initié par les autorités communales en pleine responsabilité décisionnelle et financière, s'est concrétisé sous la forme d'un événement théâtral intitulé « Trois coups sous les arbres ». Il a eu lieu dans le parc de la mairie du 21 juin au 8 juillet 2001. Richard Vachoux a été le concepteur et le metteur en scène de ce spectacle-promenade, qui a entraîné les spectateurs en sept lieux différents du parc, à la (re)découverte de textes classiques – mais libertins – du XVIIIe siècle.

Le comité d'organisation, constitué en 2000 déjà, était présidé par Michel Hagmann et composé d'Emmanuel Foëx, Gabrielle Gourdou-Labourdette, Marie-Claire Ricou, Luc Ricou, Richard Vachoux et la soussignée. Les représentants des autorités faisant partie de ce comité jouaient le rôle de relais entre le conseil municipal et le groupe de pilotage.

Sur 18 représentations prévues, 14 ont pu avoir lieu, ce qui a permis à près de 1'700 spectateurs de se divertir, dans le cadre magnifique, mais méconnu, du parc de la mairie, et dans une ambiance conviviale due aussi à la participation des Dames paysannes (pour les spécialités culinaires), des pompiers (pour la sécurité et la buvette) et des scouts. Le personnel communal a, lui aussi, été grandement impliqué dans l'organisation de cet événement, qui constituait une première dans le domaine culturel à Vandoeuvres. Grâce à l'engagement de chacun, à la qualité du spectacle, à un respect strict du budget et à une météo clémente, ce projet culturel s'est transformé en un grand succès.

C'est sur cette base positive et pour profiter de la dynamique ainsi créée, que le conseil municipal, dans sa séance du 30 novembre 2001, a décidé de créer un fonds culturel et de remettre Fr. 50'000.- au budget 2002. L'optique étant ensuite, en principe, d'alterner un événement culturel vandoeuvrien avec le festival Amadeus, qui a lieu tous les deux ans à Meinier.

Parallèlement, le conseil municipal a étudié trois propositions pour un nouveau spectacle théâtral dans le parc. Il a retenu le projet de Pierre-Alexandre Jauffret, en raison du fait que si la création de ce metteur en scène très en vogue met aussi l'accent sur la beauté de la nature – comme l'a si bien fait Richard Vachoux - elle se différencie cependant totalement de « Trois coups sous les arbres » .

Cet événement exceptionnel n'a toutefois pas empêché la commission ad hoc de promouvoir la culture, les loisirs, les manifestations et le 3^{ème} âge tout au long de l'année. C'est ainsi que le 31 janvier, les aînés se sont réunis pour le traditionnel déjeuner d'hiver, agrémenté par une conférence très documentée sur l'Océanie, donnée par Daniel Gardiol, grand voyageur et excellent orateur.

Le 6 juin, les aînés ont pu visiter le centre de gestion et le poste de commandement de la gare de Lausanne. Malgré un temps pour une fois exécrable, la journée, inédite, fut très intéressante. Quant

à la sortie d'automne, elle a conduit les participants au château de Coppet puis à Bellevue, au bord du lac, pour un repas composé de filets de perches.

La commission *Culture, loisirs, manifestations communales et 3^{ème} âge* jugeait souhaitable qu'un membre de l'Exécutif fasse partie du conseil de fondation des « Maisons Mainou » (résidence d'écriture pour les écrivains de théâtre). Ayant, de son côté été sollicitée par le directeur, Gérald Chevrolet, la soussignée a été nommée membre observateur du comité.

Le conseil municipal a par ailleurs accepté de subventionner les projets culturels des « Maisons Mainou ». C'est ainsi que la commune a participé à une manifestation de proximité, à savoir une exposition sur le thème de l'artiste, en offrant le premier prix du concours. A noter que Pascal Liengme, enfant de Vandoeuvres, a gagné ce prix ex æquo.

La Fête nationale du 1^{er} août a bénéficié, une nouvelle fois, d'un temps extraordinaire. C'est Françoise Buffat, journaliste et habitante de la commune, qui a prononcé le discours traditionnel; son discours a été précédé, pour saluer le nouveau millénaire, par celui d'un jeune adulte, Guillaume Schlaepfer.

Un groupe de musique tzigane a agrémenté la soirée de ceux qui étaient restés sous la tente, à l'abri des fusées et autres feux d'artifices chaque année plus grandioses.

Emmanuel Foëx, vice-président de la commission, ayant été nommé adjoint au maire en remplacement de Philippe Bédat, démissionnaire, c'est Justin Benoît qui a pris sa succession. Le projet d'un Cahier de Vandoeuvres plus étoffé a, en raison des nouvelles fonctions d'Emmanuel Foëx, été mis en veilleuse.

Le conseil municipal a réitéré son soutien à la Fondation Hardt, en souhaitant toutefois connaître l'utilisation précise de la subvention, qui doit être attribuée à un projet culturel et non à de la maintenance

Christiane Montandon avait spontanément et généreusement proposé d'offrir un concert à la commune. Celui-ci a pu avoir lieu le 18 novembre, au temple de Vandoeuvres. Madame Montandon était accompagnée de Fernando Scafati, jeune Florentin, qui fut son élève à ses cours d'improvisation. Ces deux pianistes ont enthousiasmé le public mélomane venu nombreux se laisser emporter par leur virtuosité.

Une pétition, signée par Pierre Schlaepfer et demandant l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 120 à 160 mille francs pour offrir à tous les communiers une journée à Expo.02, a été déposée devant le conseil municipal au mois de novembre. La commission de la culture, devant laquelle cette pétition a été renvoyée, a finalement décidé de subventionner à raison de Fr. 30.- par billet les tickets d'entrée à Expo.02 que les habitants de notre commune seraient invités, sur inscription, à réserver.

Pour conclure, mentionnons encore que le chœur de paroisse de Vandoeuvres-Choulex-Cologny, ainsi que celui de Arte Musica ont reçu le soutien des autorités, de même que le Théâtre du Crève-Cœur. La commission a en revanche repoussé au printemps 2002 la décision concernant l'acquisition d'une sculpture de Rennertz. Taillée dans le bois d'un sequoia enraciné à Pressy, mais arraché par Lothar, cette œuvre pourrait trouver sa place dans le nouveau cimetière.

Catherine Kuffer

ROUTES, CIRCULATION, CANALISATIONS

C'est au début du mois d'avril que s'est ouvert le *chantier du chemin de la Blonde*. Le 30 novembre 2000, le Conseil Municipal avait, en effet, voté le crédit d'investissement nécessaire à la mise en séparatif des eaux claires et usées du bas du chemin, de plus en plus construit, ainsi qu'à la finalisation des mesures de modération de trafic, provisoires depuis 1995.

Les SIG ont profité des travaux entrepris pour changer les conduits, parfois très anciens, améliorer leurs services ou en offrir des nouveaux (suppression de l'éclairage aérien et amenée du gaz, par exemple).

L'aménagement d'une chambre contenant un « dégrilleur » (déversoir d'orage sophistiqué) a été exigé par le Service cantonal de l'assainissement des eaux, pour permettre au trop-plein d'eau, en cas de fortes pluies, de se déverser dans la Seymaz et non dans les canalisations d'eaux usées.

Des fouilles creusées parfois très en profondeur, ainsi que les travaux de raccordements avec les canalisations des riverains ont nécessité, sur ordre de police, la mise en sens unique du chemin durant plusieurs mois.

Les propriétaires ont désormais l'obligation de mettre leur propre réseau en séparatif, contrainte qui a déjà été largement respectée.

Les mesures de modération du trafic ont été étudiées par un bureau d'ingénieurs spécialisé et approuvées par l'OTC (Office des transports et de la circulation). Pour la tranquillité et la sécurité des riverains, des rétrécissements (notamment sous forme de places de parc) et des sinuosités seront définis dans le but de ralentir le trafic, tout en permettant le passage des véhicules agricoles. Des cheminements piétonniers, bordés de haies vives ou de rosiers, longeront le chemin des deux côtés : ils seront en matière végétale, afin de garantir à ce secteur un aspect campagnard.

Le 14 mai, le conseil municipal a renvoyé en commission une *pétition émanant des riverains du chemin de la Cocuaz.* Ceux-ci demandaient des mesures urgentes de sécurité sur ce chemin servant de desserte aux usagers habituels du chemin de la Blonde.

Des comptages ont toutefois démontré que la densité journalière des véhicules restait faible (de 259 à 361 véhicules les jours ouvrables) et la vitesse moyenne raisonnable (39 km/h dans les deux sens). C'est pourquoi seules des mesures légères ont été prises en réponse à la pétition : limitation de la vitesse à 50 km/h, (elle était de 80 km/h, par défaut, jusqu'alors) et renforcement du principe de la priorité de droite à l'intersection du chemin de la Cocuaz avec celui du Rossignol, pour l'essentiel. Des comptages seront bien sûr à nouveau effectués lorsque le chantier du chemin de la Blonde aura pris fin.

Etant donné que la limitation à 40 km/h (qui s'opposait aux 60 km/h dans les localités) n'est en principe plus autorisée, une *étude globale de mise en zone 30 km/h* des secteurs bâtis de toute la commune a été décidée. Le bureau d'ingénieurs Trafitec est chargé d'étudier trois secteurs : la Blonde (et les Buclines), l'Ecorcherie (ch. Vert, de la Rippaz,...) et les Peutets (Rossignol, Troupe, etc).

La réfection du *chemin communal de Marchepied*, essentiellement en terre du Salève, s'est avérée indispensable, certaines parties s'étant affaissées. Profitant des travaux, un sac d'eau pluviale sera aménagé et l'assiette du chemin réajustée. En revanche, vu son caractère agricole et son environnement paysager, il ne sera pas goudronné.

Le 24 juin, la *ligne 34* a été mise en service, créant ainsi une liaison transversale entre Choulex et Veyrier. Comme convenu lors des tractations avec les communes concernées et les TPG, les horaires tiennent désormais compte de ceux du Collège Claparède ; un arrêt a été créé à Crête et un autre déplacé aux Mazettes. La connexion directe avec les lignes du 9 et du tram devraient engager les habitants de la région à emprunter ce bus, qui sera de dimension moyenne (midibus).

Un *nouveau camion*, de marque Lindner, a été acheté en remplacement du *Delphi* que les cantonniers utilisaient pour leurs nombreux travaux de voirie depuis 1987.

Afin de limiter le *transit des camions sur la route de Pressy*, étroite et sinueuse, une interdiction aux poids lourds de circuler dans le sens Vandoeuvres-La Capite a été mise en place.

Donnant suite à sa décision d'adjoindre le bureau Gilbert Henchoz, architectes paysagistes, au bureau d'ingénieurs Ertec, le conseil municipal a accepté un crédit d'étude pour la *traversée du village* de Fr. 195'716.-. Une première variante a trouvé l'agrément du conseil; elle sera soumise régulièrement à une commission des routes élargie à tous les conseillers. La population sera informée en temps utile de l'avancement du projet.

Catherine Kuffer

Chemin de la Blonde : fin du chantier

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Durant l'année 2001, l'activité s'est déroulée dans la continuité des années précédentes. 41 préavis ont été délivrés à l'intention du département, dont aucun défavorable et un seul pour lequel la commune ne s'est pas prononcée. Le nombre de demandes a été en légère diminution par rapport à l'année précédente.

Aux critères traditionnels d'appréciation des requêtes en autorisation de construire s'est ajoutée une réflexion sur l'esthétique des bâtiments, l'intégration dans l'environnement et la qualité des espaces construits. Mais, hélas, la commune ne donne qu'un préavis! Il est vrai aussi que les critères de « beauté » architecturaux varient d'une personne à l'autre. C'est pourquoi la commune reste très rigoureuse sur l'utilisation du sol et ne déroge pas au plan directeur communal qui recommande de ne pas dépasser une densification de 0,2 % au sol.

Malgré cette rigueur, le mitage de notre territoire augmente et il faut savoir que les vérandas, les ateliers et les garages ne sont pas inclus dans le compte du 0,2. L'augmentation du prix des terrains ne permet que rarement des constructions sur de grandes parcelles. C'est pourquoi, malgré la volonté exprimée chaque fois de garder un environnement de qualité, certains secteurs vandœuvriens se modifient. C'est aussi un signe de vitalité et de prospérité!

Perspectives

Tous les indicateurs montrent que nous sommes entrés dans une période difficile pour le marché du logement. La production de logement reste insuffisante au regard de la demande qui est forte. Bien entendu, la pénurie touche toutes les catégories de logements, y compris les villas et les logements en PPE. Mais le potentiel à bâtir se révèle insuffisant et souvent indisponible dans le court terme.

La commune de Vandœuvres, consciente de ses responsabilités, a décidé de réactualiser son plan d'aménagement qui date de 1992. Elle désire ainsi redéfinir clairement sa volonté de préserver son identité. Elle s'efforcera de maintenir ses qualités environnementales, l'une de ses plus grandes richesses! Elle continue, mais avec difficulté, à chercher à augmenter son patrimoine foncier. Des demandes d'ouverture d'une crèche se font de plus en plus pressantes... la volonté politique est là... Il ne manque que l'emplacement pour mettre en oeuvre cette réalisation.

Plan directeur des chemins de randonnée pédestre

Elaboré suite à l'approbation de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, le projet de plan directeur des chemins de randonnée pédestre a fait l'objet d'une enquête publique dans le courant du deuxième semestre 2000 et d'une consultation des communes au printemps 2001.

Mise en œuvre du plan directeur cantonal

Vandœuvres n'est pas touchée par le train de mesures qui a consisté à engager le déclassement de 12 périmètres en zones villas dans l'objectif d'une utilisation plus rationnelle de ces zones.

Mais il est évident qu'à plus long terme, si tous ces déclassements voient le jour, Vandœuvres en subira des répercussions. C'est pourquoi l'aménagement du territoire reste un concept global qui doit inclure une réflexion sur une nécessaire coordination intercommunale.

Janine Hagmann

CIMETIÈRE

Pour faire suite à sa décision d'agrandissement du cimetière du 19 avril 1999, le conseil municipal a accepté, lors de sa séance du 30 octobre 2000, un crédit d'investissement de Fr. 900'000.-.

Le chantier, dont la direction a été confiée au bureau Gilbert Henchoz, architectes-paysagistes, a ainsi pu commencer au printemps 2001, sur la parcelle sise entre l'ancien cimetière et le chemin de la Blanche.

Les travaux de gros-œuvre ont eu lieu durant le printemps et l'été : lieu de recueillement, local de rangement, cheminements, déchetterie, plan d'eau à la jonction de l'ancien et du nouveau cimetière, portails d'accès et, surtout, columbarium. Ce dernier pourra accueillir plus de 250 urnes à l'abri de ses deux murs circulaires.

Dès l'automne, les plantations ont pu être entreprises : elles sont composées essentiellement de plantes indigènes, à feuillage caduc ou persistant. Une haie vive remplace le mur traditionnel, pour permettre aux usagers du parc-promenade de bénéficier de la vue magnifique qui s'ouvre sur la campagne avoisinante. Toutefois, pour donner à l'endroit le caractère intimiste requis, quelques bosquets ont été disposés avec minutie et réflexion. Ces plantations, plus arboricoles, contribueront à donner à l'ensemble le cachet d'un parc dans lequel on a envie de se promener, de se recueillir ou, tout simplement, de passer.

Si, comme déjà annoncé dans le rapport administratif 2000 et dans la *Coquille*, le columbarium est d'ores et déjà utilisable, il faudra en revanche patienter quelques années avant de pouvoir creuser des tombes dans le nouveau cimetière. Entre-temps, et toujours dans l'esprit du parc-promenade, l'espace vert ne sera que rarement fauché.

Un tel aménagement touche au domaine sensible, intime et irrationnel de la spiritualité, de la mort et de ses symboles ; il incombait dès lors au mandataire comme au mandant d'être à l'écoute de chacun, tout comme il était impératif d'effectuer ces travaux avec discrétion et dans le respect des usagers de l'ancien cimetière.

Le bureau d'architectes-paysagistes a travaillé de manière à intégrer au mieux ses interventions dans le paysage environnemental avoisinant, ainsi que dans l'optique permanente du développement durable. Témoins de cette double volonté, le choix des matériaux utilisés (grès travaillé de différentes façons, cheminements en matière granitique, bois cuit pour le revêtement du hangar, etc...) ou celui des plantations (pour la plupart indigènes).

Grâce à une concertation permanente entre l'Exécutif et la direction du chantier, il est possible de conclure aujourd'hui que l'agrandissement du cimetière s'est déroulé à la satisfaction de chacun.

Catherine Kuffer

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE

Le rapport de la **Fédération genevoise de coopération**, établissant la participation des collectivités publiques genevoises à l'entraide internationale en 2000, indique que Vandoeuvres est l'une des communes les plus solidaires du canton. En consacrant **29 francs 50 par habitant**, elle est, avec Troinex, Cologny, Presinge et Bardonnex l'une des municipalités dont le budget alloué à cet effet approche le 1 % des dépenses de fonctionnement.

La commission s'est réunie à quatre reprises durant l'année écoulée. Ses activités ont été centrées principalement sur la coopération au développement et l'aide humanitaire; les décisions concernant l'aide sociale étant plus généralement du ressort de l'exécutif.

La commission a auditionné plusieurs responsables d'organisations non gouvernementales :

- Monsieur Benoît Duchateau-Arminjon pour l'association Krousar Thmey, au Cambodge;
- Le docteur Brigitte Pittet et Madame Simone Longchamp de l'Association d'entraide aux mutilés du visage ;
- Madame Kari Bohr qui est venue nous présenter un nouveau dossier d'aide au développement au Bengale.

Conjointement à Cologny, une délégation s'est rendue en début d'année dans la province du Yatenga, au Burkina Faso, pour rendre compte de l'avancement des projets de l'ARVAN. Chaque participant a pu constater, encore une fois, l'excellence du travail accompli par les responsables de cette association, la pertinence de leurs projets et la valeur de leur engagement.

Comme chaque année, les membres de la commission ont été mis à contribution lors d'un week-end de printemps pour venir en aide à l'association **Plainpalais accueil**. Il s'agit de préparer un repas pour près de deux cents personnes et de le servir le dimanche soir. Moment important où la solidarité s'exerce de manière concrète et durant lequel chacun peut mesurer à quel point l'exclusion et la marginalisation sont une réalité dans notre société.

Coopération au développement

L'Association Rossignol-Vandoeuvres (ARVAN) au Burkina Faso et Krousar Thmey au Cambodge demeurent nos interlocuteurs privilégiés. La commission leur a réitéré la confiance qui leur avait été accordée les années précédentes.

L'ARVAN développe et consolide son action coopérative dans le département de Namissiguima ; ses réalisations sont dirigées vers l'aide à la santé, l'éducation, et le développement agraire par la collaboration avec les groupements des paysans Naam.

Krousar Thmey est une O.N.G d'importance au Cambodge. Elle fut la première à se préoccuper du sort des enfants sourds-muets et aveugles, ainsi qu'à prendre en charge les adolescents laissés pour compte dans la rue ou embrigadés dans des réseaux de prostitution. Pour chacun d'eux des structures de formation et d'accueil ont été créées à travers le pays. Une école pour enfants sourds-muets est aujourd'hui en phase de construction à Siem Reap (près d'Angkor.)

La commission a décidé d'autre part d'introduire une nouvelle association dans son cadre de soutien : il s'agit de **Ushagram Trust**, représenté à Genève par Madame Kari Bohr.

Cette O.N.G a été créée en 1980 par Sri Gopal Chakraborty, personnage important de l'État du Bengale, un homme ayant très tôt oeuvré pour la décolonisation de son pays et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Brahmane de naissance, grand érudit, écrivain et philosophe inspiré de Sri Aurobindo, il a voulu intégrer une dimension spirituelle à son organisation. Celle-ci est aujourd'hui gérée par un conseil de présidence dont les membres, tous Bengalis, ont un niveau éducationnel remarquable.

Ushagram Trust développe ses projets dans quinze villages dans la région de Birnagar au nord de Calcutta. Selon les vœux de leur fondateur, l'action du *trust* est inspirée des théories de Gandhi et de Tagore dont l'essentiel se résumerait dans l'idée que l'on ne peut aider une population sans créer pour celle-ci un modèle communautaire. Articulée sur les trois axes du développement rural, de la vie communautaire et de la croissance spirituelle, l'objectif ultime de cette expérience est de construire un modèle de participation consciente au développement rural pouvant être reproduit ailleurs.

La commission a d'autre part apporté son soutien aux associations suivantes :

- Vivamos Mejor dont l'action s'oriente vers les enfants défavorisés du Brésil;
- l'**Association du docteur Philippe Bédat** pour la réhabilitation et mise en salubrité de l'hôpital de Ouahigouya au Burkina Faso ;
- l'association **Sebsham** en Erythrée pour la construction d'un centre médical de brousse ;
- Nouvelle Planète pour un projet d'une école enfantine au Viêt-Nam;
- une aide ponctuelle a également été accordée aux **scouts de Vandoeuvres** pour leur action dans la rénovation de l'école de Tougou, projet initié par le groupement Naam de Ouahigouya et chapeauté par l'ARVAN.

Aide humanitaire

Le travail des responsables de **l'Association d'entraide aux mutilés du visage** force l'admiration. Praticiens de renom dans la chirurgie reconstructrice et aides bénévoles se regroupent pour donner de leur temps dans des missions médicales en Afrique. Il s'agit de sauver d'un bannissement certain des enfants atteints de mutilations du visage dues à des accidents, des maladies congénitales ou au noma. Cette maladie encore peu documentée, ayant les aspects d'une fascéite fulgurante, fait des ravages dans certaines régions d'Afrique. Les « miracles » produits par ces chirurgiens permettent à ces enfants de s'ouvrir de nouveau au monde et c'est avec émotion que nous en prenons conscience.

Également dans le domaine médical, la commission renouvelle son soutien à **Médecins sans frontières**, dont l'engagement a été couronné d'un prix Nobel de la paix, pour une fois pleinement justifié.

La commune soutient également les **Amis de Sœur Emmanuelle** pour l'action de cette dernière en faveur des victimes de la guerre au Soudan.

Dans le domaine de l'éducation, la commune prend en charge chaque année l'écolage d'un étudiant francophone venu étudier à l'**Université d'été des droits de l'homme**. Il s'agit en quelque sorte d'un « mastère humanitaire » dont la formation doit servir au postulant à mettre en place de manière efficace – et avec le plus grand nombre d'outils possibles – des structures d'application des droits de l'homme dans son propre pays.

Plusieurs associations basées à Genève tentent de faire face au drame que vivent les Tibétains depuis l'invasion de leur pays par la Chine. Un soutien est accordé aux **Amis du Tibet** qui oeuvrent également au Ladakh afin de préserver la culture tibétaine hors de Chine.

Dans le même sens une contribution est allouée à l'organisation américaine **Cultural Survival** dont les actions sont menées en faveur des peuples indigènes minoritaires.

Aide Sociale

Une cinquantaine d'associations, pour la plupart ayant leur siège dans le canton de Genève, sont subventionnées. Certaines reçoivent un soutien plus appuyé, du fait que leur travail est suivi plus attentivement par la municipalité ou que celle-ci leur reconnaît une valeur d'importance.

Il s'agit du Trialogue, du Bateau Genève, d'Espace adoption, de l'Astural, de Caritas, du CARÉ, de Carrefour prison, du Centre social protestant, de Contact pour la jeunesse, du CRAL, du Groupe des Bienvenus, de Plainpalais accueil, de Lecture et Compagnie, de l'Apaj et de la Coulou.

Emmanuel Foëx

ÉCOLE, SPORTS

A la rentrée scolaire 2001-2002, l'effectif des élèves de l'école était de 193 élèves, soit une dizaine de plus que l'année précédente. Cette augmentation n'a pas nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire. Mme Schmalz, qui a quitté l'école après de nombreuses années fort appréciées, a été remplacée par Mme Marie-Noëlle Gagnebin.

Au mois de novembre, M. Yves Avvenenti, maître principal, s'est vu confier une mission par la direction de l'enseignement primaire. Pendant son absence, sa classe a été reprise par Mme Gaëlle Loup et le principalat assuré par Mme Yolande Dard.

La restructuration de l'enseignement primaire s'est poursuivie et a constitué, cette année encore, un sujet de préoccupation pour le corps enseignant.

Les promotions ont à nouveau connu un magnifique succès, notamment grâce au spectacle présenté par les enfants sur le thème du cinéma. Malgré quelque agitation dans le public pendant son déroulement, ce spectacle a enchanté les personnes présentes.

La météo favorable a contribué à la réussite du programme qui a suivi, à savoir le traditionnel cortège, conduit cette année par la Fanfare municipale de Meinier, et le non moins traditionnel repas dans le parc de la mairie, dont la préparation a été assurée par les sapeurs-pompiers et M. Didier Jacquet pour le plat principal, et par les Dames paysannes pour les desserts.

Le thème de l'eau a été choisi cette année par les enseignants pour fêter l'Escalade. Cette manifestation a, elle aussi, remporté un beau succès. Parents et enfants ont rivalisé d'imagination dans le choix des déguisements, pour la plus grande joie des personnes présentes qui ont ainsi pu assister à un défilé haut en couleurs.

Après le cortège, chacun a pu déguster la soupe aux légumes préparée à l'école et apprécier l'apéritif et le « pain-fromage » offerts par la mairie. Les pompiers ont en outre tenu le stand des saucisses et les Dames paysannes celui des pâtisseries. Une grosse marmite en chocolat, offerte par l'APEVAN, a clos ces agapes nocturnes.

Comme en 2000, des entraînements ont en outre été organisés en vue de la course de l'Escalade. Ces entraînements ont eu lieu les quatre samedis de novembre grâce au concours de MM. Bosset, Stalder, Sutter, conseillers municipaux, et de M. Wintch.

L'effectif du jardin d'enfants le *Toboggan* est resté stable, avec environ 18 enfants. Il est toujours dirigé de manière efficace et inventive par Mme Madeleine Rall et son auxiliaire Mme Corinne Meyer. Le comité est présidé par Mme Ariane de Lisle. Le jardin d'enfants est ouvert quatre matinées par semaine.

La *Tanière de l'Eveil*, dirigée par Mme Elisabeth Gampert, a continué en 2001 à accueillir, deux matinées par semaine, des enfants de 2 et 3 ans. Cette institution privée n'est pas subventionnée par la commune. Celle-ci met toutefois gratuitement à sa disposition un local situé dans l'ancienne école.

Les petits enfants ont la possibilité d'y découvrir, par diverses activités, le monde des voix et des sons.

Dès le mois de septembre, le restaurant scolaire *Sel et Poivre* a fonctionné quatre jours par semaine contre deux auparavant. Cette augmentation a nécessité l'engagement de deux aides de cuisine. Une cinquantaine de familles y ont inscrit leurs enfants pour une cotisation annuelle de Fr. 100.- par an et par famille. La commune, qui soutient ce projet, a accepté d'augmenter sa subvention de 50 %.

Le *Sel et Poivre* répond ainsi rapidement à la demande des parents et aux attentes des enfants. La collaboration avec M. Didier Jacquet, qui livre les repas sous contrôle mensuel d'une diététicienne, donne également pleine satisfaction aux responsables du restaurant scolaire.

L'APEVAN, toujours présidée par Mme Françoise Briffaud, a proposé des cours d'anglais, de dessin et de rythmique. Elle a pour objectifs d'être un lieu ouvert où les parents peuvent s'exprimer et de développer des contacts réguliers avec le corps enseignant et l'inspectrice. L'APEVAN participe également à des rencontres avec d'autres associations de parents d'élèves au niveau cantonal. Durant cette année 2001, elle a mené principalement deux réflexions autour des enfants en difficulté scolaire et de la sécurité sur le chemin de l'école. Un bulletin d'information paraît environ deux fois par an.

En fin d'année, les responsables du *Tennis Club de Vandœuvres* ont fait part à la commune de leur préoccupation concernant l'état des courts, qui ont 15 ans. Afin de maintenir l'attrait du club et un nombre satisfaisant de membres actifs, une demande a été adressée à la mairie pour la réfection de ces terrains. La commune ayant répondu positivement à cette requête, les travaux auront lieu courant 2002.

Catherine Kuffer

ENVIRONNEMENT, MESURES PAYSAGÈRES & GESTION DES DÉCHETS

Mesures paysagères et environnementales

Devant la pression toujours plus forte du développement de la zone villa, et du morcellement territorial qu'elle induit, la commune a orienté sa réflexion sur la sauvegarde de lieux de valeur environnementale ou paysagère. Elle poursuit son programme de reconstitution de lignées de chênes, de création de haies vives en bord de champ, et d'encouragement au reboisement.

Pour l'année 2001, les réalisations de la commune ont été les suivantes :

- aménagement du **petit parc communal du Pré-Des-Cardons** avec plantation de haies vives et choix d'arbustes à caractère ornemental pour son périmètre intérieur ;
- dans le parc de la mairie :
 - abattage d'une longue haie de thuyas et remplacement de celle-ci par une haie bocagère ;
 - plantation d'un orme, d'un chêne de Hongrie et d'un fayard de type *asplenifolia* qui viendront enrichir la richesse arboricole du parc ;
- constitution d'une lignée de chêne avec haie bocagère intercalaire le long du chemin de la Manche, un lieu identifié par la commission de l'environnement pour sa qualité paysagère et sa référence historique (d'autres lignées très anciennes existent non loin.). D'autre part le choix de ce lieu se justifiait par le fait qu'il s'agit d'une zone agricole à ne pas déclasser en raison de son rôle de réponse dynamique au morcellement parcellaire du périmètre Lulasse-Peutets. Cette magnifique réalisation, qui a suscité le soutien tant de la population que du DIAE et de son président, le conseiller d'État Robert Cramer, est hélas contestée par un des propriétaires riverains dont la parcelle est pourtant en friche depuis de nombreuses années.

Gestion des déchets

La commune s'oppose toujours fermement à l'implantation sur son territoire d'une usine de retraitement des déchets verts surdimensionnée.

Si elle accepte le principe d'un centre de compostage de taille moyenne, et réservé à l'usage des communes de la région Arve et Lac, elle conteste énergiquement tout projet d'entreprise de **méthanisation**. Ce procédé est en effet générateur d'un grand nombre de risques et de nuisances, et l'aspect de l'usine - en raison de sa taille et de son fonctionnement en continu - l'apparenterait à une raffinerie.

L'expérience désastreuse du Nant-de-Châtillon a incité la majorité des élus communaux à conclure - comme le prouveraient par ailleurs des études effectuées en Allemagne et en Suisse allemande - que les grandes unités de retraitement des déchets avec méthanisation sont une hérésie et que ce concept se révèle inefficient et, en quelque sorte, déjà obsolète.

Suivant l'exemple de Troinex et de Veyrier, la commune a confié une part importante du retraitement de ses déchets verts à des agriculteurs exploitant des surfaces sur son territoire. Ceux-ci pratiquent la technique de **l'épandage en surface** avec ou sans broyage préalable. L'une des méthodes ancestrales pour l'amendement des terres.

Une étude, commanditée par le DIAE était arrivée à la conclusion que cette technique était douteuse, voire dangereuse pour les sols en raison de son fort risque de pollution. Les agriculteurs avaient alors été mis en demeure par le département de cesser immédiatement leur activité. Après

tractations, un compromis fut finalement trouvé, et autorisation leur a été faite de composter de cette manière jusqu'à la construction du centre de compostage prévu.

Dans le même temps, la commune de Vandoeuvres a demandé à un organisme indépendant de procéder à des analyses d'échantillons des sols concernés durant une année. Les résultats furent très satisfaisants ; le rapport concluait notamment qu'aucun problème majeur n'était observé sur les champs ni en ce qui concernait les éléments fertilisants, ni en ce qui concernait les organismes pathogènes. Nous sommes donc très loin des conclusions alarmistes du rapport « officiel ».

Gestion des déchets - statistiques de 1992 à 2001

TYPE DECHETS	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nombre d'habitants au 31.XII.	1903	1893	1939	1971	2022	2104	2207	2334	2400
Déchets ménagers tonnage	607.60	610.00	606.050	613.20	662.13	724.020	780.00	794.00	832.10
moyenne/habitant en kilos	319.29	322.24	312.56	311.11	327.46	344.00	353.42	340.18	346.70
Papier tonnage	30.00	36.00	42.20	44.20	47.52	57.32	58.68.	74.00	59.25
moyenne/habitant en kilos	15.76	19.02	135.01	22.43	23.50	27.24	26.49	31.53	24.68
Déchets jardin tonnage	49.00	63.70	67.90	76.50	108.30	244.13	348.00	517.	617.36
moyenne/habitant en kilos	25.75	33.65	35.02	38.81	53.56	116.03	157.59	221.50	257.23
Verre tonnage	45.00	47.00	46.80	31.50	52.00	71.50	52.00	53.00	72.80
moyenne/habitant en kilos	23.65	24.83	24.14	15.98	25.72	33.00	23.28	22.92	30.33
PET tonnage	0.13	0.12	-	0.87	0.60	1.48	2.54	3.50	1.88
Alu en kilos	8	-	6	-	-	12	8	18	24
Huiles tonnage	0.40	0.20	-	0.60	-	pas de collecteur	pas de collecteur	pas de collecteur	0.40
Textiles tonnage	-	1.44	2.24	2.54	2.34	3.15	3.37	4.18	4.68
Réfrigérateurs par pièce	-	-	13 p.	12 p.	16 p.	15 p.	15 p.	25 p.	24 p.
Matériel OREA Tonnage - dès 2001								0.30	0.31

Subventions

La municipalité a apporté son soutien à plusieurs organisations oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de la sauvegarde du paysage dont **Pro natura**, l'**Association pour la sauvegarde du Léman** et la **Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage**.

Emmanuel Foëx

INFORMATION ET COMMUNICATION

Comme en l'an 2000, première année de son existence, quatre numéros de la *Coquille* ont été publiés en 2001.

La commission *Information et communication* s'est réunie régulièrement au cours de l'année pour en préparer le contenu.

Les numéros ont été axés autour d'une thématique ou ont abordé différents sujets en relation avec la vie communale, l'histoire de la commune ou d'importants dossiers en cours.

La majorité des articles ont été rédigés par les membres de la commission, à savoir Nicolas Terrier, son président, Christophe Imhoos, Daniel Rinaldi et Viviane de Witt. Les autres avaient pour plume les trois représentants de l'Exécutif, Thierry Brichet, Christophe Burrus, Véronique Christe, J.-P. Gougler, Michel Hagmann, ainsi que René et Michèle Stalder. Les signatures de Françoise Buffat et Guillaume Schlaepfer sont également à signaler à l'occasion de la publication de leur discours du 1^{er} Août dans le numéro du mois de septembre.

L'édition d'un journal communal représente un travail important qui se verrait heureusement allégé par la participation ponctuelle de plumes ne venant pas forcément du conseil municipal mais de communiers.

Les critiques quant au contenu de la *Coquille* ont été nombreuses et le plus souvent favorables. Certaines d'entre elles ont été publiées dans le « Courrier du lecteur ».

Emmanuel Foëx

GROUPEMENTS COMMUNAUX

CLUB DE BRIDGE

Créé en 1999, le club de bridge de Vandœuvres poursuit avec enthousiasme ses activités chaque jeudi dans un local du centre communal.

L'engouement pour les tournois organisés toutes les trois semaines est tel qu'il a fallu limiter le nombre de joueurs afin de permettre le bon déroulement des parties.

Il est rappelé que les débutant(e)s et celles et ceux qui ne veulent pas participer à des tournois sont les bienvenu(e)s pour jouer en « parties libres » deux jeudis sur trois.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétaire du club, M. Daniel GARDIOL (tél. 022 348 86 57).

La convivialité et le plaisir de jouer demeurent les objectifs prioritaires du club de bridge de Vandœuvres dont le succès ne faiblit pas.

Michel Hagmann

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

Au 1^{er} janvier 2001, la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandoeuvres se composait d'un capitaine, trois officiers, quatre sous-officiers, deux appointés et dix-sept sapeurs pour un effectif de vingt-sept sapeurs.

La compagnie a effectué, dans le cadre de ses obligations légales, cinq exercices, les 10 mars, 28 avril, 8 juin, 28 septembre et 3 novembre.

L'exercice du 28 avril a fait l'objet d'une inspection par un représentant de l'Inspection cantonale du feu (ICF), passée avec succès, tandis que celui du 28 septembre s'est déroulé au centre de la protection civile de Richelien (Versoix) dans le cadre d'un exercice inter-compagnies baptisé "Partenario". La traditionnelle vérification des bouches à eau a eu lieu, quant à elle, le 3 novembre.

La compagnie est intervenue à vingt-cinq reprises pour différentes raisons :

- trois pour feu ou début de feu;
- quatre pour chute d'arbres ou de matériaux;
- six pour inondation;
- huit pour neutralisation d'insectes
- trois pour alarmes diverses;
- une pour transport de blessé.

Il y a également lieu de relever la participation active de la compagnie, durant 18 jours, lors de la manifestation culturelle d'été "Trois Coups sous les Arbres", dans le parc de la Mairie. Des services de parking et de sécurité, ainsi que la tenue de la buvette ont été effectués à cette occasion.

La compagnie a en outre participé aux trois manifestations communales annuelles : le 30 juin à l'occasion des Promotions, le 1^{er} août pour la fête nationale et le 12 décembre lors de l'Escalade où, pour la seconde fois, elle a ouvert son bar aux communiers désireux de prolonger cette manifestation en dégustant de succulentes saucisses. La traditionnelle broche réunissant les pompiers et leurs familles a eu lieu dans les bois de Jussy le 26 août.

La compagnie a également tenu ses deux assemblées générales annuelles les 17 janvier et 14 juin.

Les hommes du Service du feu de Vandoeuvres ont en outre effectué huit services motopompe (entretien du matériel), tandis que les porteurs d'appareils respiratoires se sont entraînés à six reprises sous la responsabilité du lieutenant Samuel Castella.

L'Etat-Major s'est réuni à sept reprises pour traiter les affaires courantes de la Compagnie, organiser les exercices et discuter l'avenir des sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre du projet de réforme cantonal. A ce propos, la Compagnie envisage, dans un proche avenir, de se doter d'un nouveau véhicule de première intervention.

Le capitaine a participé à dix séances de la Fédération Genevoise des Sapeurs-Pompiers (FGSP) et a effectué, en tant que commandant d'école, deux cours de formation à Bernex.

La compagnie a pris congé, avec regret, de deux sapeurs : Miguel Kupper qui a rejoint les rangs du SIS et Philippe Margel qui a dû renoncer à sa fonction pour des raisons de santé. Ils furent vivement remerciés pour leur engagement fidèle et dévoué au sein de la Compagnie.

Furent aussi félicités les sapeurs Manuel Francisco, Marcos Guilherme et Laurent Pradervand pour leur dix ans d'activités, le sergent Giuseppe Di Luca et l'appointé Daniel Margel pour leur quinze ans d'activités, ainsi que le sapeur Yves Mischler pour ses vingt ans d'activités. Un certificat leur a été remis.

Christophe Imhoos

LES DAMES PAYSANNES DE VANDŒUVRES-THÔNEX

Pour notre groupe des Dames paysannes, cette année 2001 fut riche en événements. Notre grand défi était incontestablement notre présence au spectacle « Trois coups sous les arbres » où nous tenions le stand de pâtisseries, thé et café. Ce n'est pas sans peine, avec la canicule du mois de juillet, que nous avons pu tenir l'échoppe.

Au printemps, une belle course en Hollande nous a fait découvrir les *Jardins de Keukenhof* ainsi que la magnifique ville d'Amsterdam.

Quant aux autres manifestations, comme les promotions, le brunch à la ferme Stalder le 1^{er} Août, notre traditionnelle « Spaghetti-party à gogo » et l'Escalade, c'est dans la bonne humeur qu'elles se sont déroulées.

C'est régulièrement le dernier jeudi du mois que nous nous retrouvons pour notre assemblée, à 14h. au local 4, route de Meinier. Venez... si vous avez envie d'agrandir notre groupe, nous avons besoin de nouvelles idées. Le bricolage est toujours très présent dans notre groupe pour celles qui en ont le temps et l'envie. Pour plus de renseignements, contactez Isabelle Stalder au 022.750.17.02.

Nous serons heureuses de vous retrouver, Vandoeuvriens-Vandoeuvriennes, à l'Exposition des artistes et artisans de Vandœuvres qui aura lieu du 1^{er} au 3 novembre 2002 où vous pourrez déguster nos pâtisseries.

Isabelle Stalder